

Démarche : Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

Organisme : Service cohésion sociale, Pôle des solidarités

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Le présent appel à projets concerne des dispositifs qui visent à lutter contre la précarité alimentaire au niveau local et à proposer des actions permettant d'améliorer l'accès et l'accompagnement des personnes en situation de précarité à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable.

Il a pour objet de soutenir : les alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire; les projets alimentaires territoriaux dans leur participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire ; l'amélioration de la couverture des zones blanches ; les expérimentations portant la transformation de l'organisation de l'aide alimentaire (transferts monétaires, prix réduits, groupements d'achats, jardins solidaires, etc.)

Ce formulaire s'adresse

- aux structures à but non lucratif œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté dont, les associations, les fondations, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) etc. Lorsque les structures, dans le cadre du projet déposé pour cet appel à projets, mettent en œuvre une activité d'aide alimentaire, elles doivent bénéficier d'une habilitation au sens des articles R.266-2 à R.266-10 du code de l'action sociale et des familles ;
- aux collectivités territoriales ou leurs groupements, aux CCAS et aux CIAS.

Votre région

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Auvergne Rhône-Alpes
- ☐ Bourgogne-Franche-Comté
- ☐ Bretagne
- ☐ Centre Val de Loire
- ☐ Corse
- ☐ Grand Est
- ☐ Guadeloupe

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

☐ Guyane

☐ Hauts-de-France

☐ Île-de-France

☐ La Réunion

☐ Martinique

☐ Mayotte

☐ Normandie

☐ Nouvelle-Aquitaine

☐ Occitanie

☐ Pays de la Loire

☐ Provence-Alpes-Côte d'Azur

A/ IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

A.1 / Nature de votre structure

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Association à but non lucratif œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté

☐ Fondation à but non lucratif œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté

☐ SCIC à but non lucratif œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté

☐ Collectivité territoriale ou leur groupement

☐ CCAS ou CIAS

A.1.1 Habilitation pour la mise en œuvre d'une activité d'aide alimentaire

Toute structure bénéficiant de contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire (fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale) doit être habilitée au sens des articles R.266-2 à R.266-10 du code de l'action sociale et des familles.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

A.2 / Nom et sigle de la structure

A.3 / Présentation de l'organisme bénéficiaire de la subvention

A.4 / Numéro SIRET de la structure

SIRET

Dénomination

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

A.5 / Adresse du siège social

A.6 / Adresse de gestion ou de correspondance (si différente)

A.7 / Nom du représentant légal

A.8 / Fonction du représentant légal

A.9 / Adresse mail fonctionnel de l'organisme

A.10 / Numéro de téléphone du représentant légal

A.11 / Nom de la personne chargée de coordonner le projet

A.12 / Fonction de la personne chargée de coordonner le projet

A.13 / Adresse mail de la personne chargée de coordonner le projet

A.14 / Numéro de téléphone de la personne chargée de coordonner le projet

A.15.1 / Pour combien de projets avez vous effectué une demande de subvention en tant que coordinateur dans le cadre du présent appel à projets ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1 projet

☐ 2 projets

☐ 3 projets

☐ plus de 3 projets

A.15.2 / Rappel des limites de dépôts de candidatures pour un même coordonnateur

Un même coordonnateur ne peut assurer la coordination simultanée de plus de trois projets dans le cadre de cet appel à projets.

A.16.1 / Coordination avec un projet du volet national

Indiquez si votre projet est articulé avec un projet déposé par une association habilitée pour l'aide alimentaire au niveau national

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

A.16.2 / Coordination avec un projet du volet national

Les associations habilitées nationalement qui présentent des projets aux niveaux régional doivent candidater pour des périmètres de projets différents et qui ne se chevauchent pas.

A.16.3 / Avez vous reçu une subvention en 2023 dans le cadre de l'appel à projets du programme Mieux Manger Pour Tous?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

B / NATURE DE LA SUBVENTION

B.1 / Durée du projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1 an

☐ 2 ans

☐ 3 ans

B.2 / Montant total du projet

Indiquez le montant global du projet sur toute la durée du projet

B.3.1 / Montant total de la subvention demandée sur toute la durée du projet

Veillez à consulter, dans le cahier des charges, les paliers fixés pour votre région pour les montants des subventions.

B.3.2 / Montant de la subvention demandée en 2024

Si le projet est déposé pour plusieurs années, le montant 2024 doit être strictement identique au montant 2025 et 2026.

B.3.3 / Montant de la subvention demandée en 2025

Si le projet est déposé pour plusieurs années, le montant 2025 doit être strictement identique au montant 2024 et 2026.

B.3.3 / Montant de la subvention demandée en 2026

Si le projet est déposé pour plusieurs années, le montant 2026 doit être strictement identique au montant 2024 et 2025.

B.3.4 Versement de la subvention à d'autres partenaires

Pour des projets regroupant plusieurs partenaires, un reversement de crédits peut être nécessaire (à préciser par oui ou non dans ce champ).

Pour les projets regroupant plusieurs partenaires, la totalité des crédits est versée à la structure porteuse du projet. Cette dernière est ensuite chargée de distribuer ces subventions entre tous les partenaires opérationnels participant au projet.

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

B.4.1 / Autres financements

Avez-vous demandé des financements complémentaires pour ce projet ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

B.4.2 / Autres financements

Merci de préciser les montants, le nom des organismes et si ce financement a été ou non accordé.

C/ PIECES A FOURNIR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.1 / CERFA de demande de subvention

Pour des projets de plus d'un an, un tableau budgétaire par année est nécessaire. La partie « littéraire » du CERFA peut être complétée sur un seul document avec le détail par année. Le document peut être adapté pour correspondre à la nature de chaque structure éligible

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.2 / Démarche d'évaluation du projet tout au long et à l'issue de sa mise en oeuvre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.3 / Liste des subventions publiques reçues en 2023

Si vous êtes une association, veuillez utiliser le document ci-joint pour renseigner les subventions publiques que vous avez perçues en N-1.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.4 / RIB de l'organisme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.5 / Comptes annuels de l'exercice N-1

Si vous êtes une association, les comptes annuels de l'exercice N-1 devront être fournis dès que possible pour l'attribution de votre subvention.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.6 / Rapport d'activité de l'année N-1

Si vous êtes une association, le Rapport d'activité de l'année N-1 devra être fourni dès que possible pour l'attribution de votre subvention.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

☐ C.7 / Procès-verbal d'Assemblée Générale validant les comptes et le Rapport d'activité de N-1

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir cet élément il vous sera demandé de le fournir dès que possible pour l'attribution de votre subvention.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.8.1 / Statuts de la structure

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.8.2 / Liste des membres du Bureau et du conseil d'administration de la structure

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.9 / Courriers ou mails d'intention de soutien financier de co-financement

Dans le cas de financement complémentaire du projet par d'autres organismes, un courrier ou mail d'intention de soutien financier peut être joint.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ C.10 / Éléments complémentaires

Si vous avez des pièces complémentaires à renseigner à votre dossier, merci de les déposer ici. Par exemple: délégation de pouvoir ou de signature du président de la structure

D / NATURE DU PROJET

D.1 / Titre du projet

D.2 / Axes du projet

Le projet peut s'inscrire dans plusieurs axes.

En Pays de la Loire, la commission de sélection régionale de l'AAP privilégiera les projets répondant aux axes 3 et 4, compte tenu du faible nombre de projets retenus sur ces champs en 2023.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Axe 1. Le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

☐ Axe 2. La participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

☐ Axe 3. Le soutien aux expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire

☐ Axe 4. L'amélioration de la couverture des zones blanches

D.3.1 / Localisation principale de l'action du projet

Indiquez le département principal où se déroule le projet.

Le présent appel à projets est ouvert pour des projets relevant des zones géographiques suivantes :

-Loire-Atlantique : si le projet répond à l'axe 4, l'action devra être ciblée sur le nord et l'est du département ;

-Sarthe ;

-Vendée.

Il est possible de déposer des projets relevant de plusieurs départements (réponse interdépartementale) ou de la région dans son ensemble (Maine-et-Loire et Mayenne compris).

D.3.2 / Autres départements du projet

A préciser si le projet se déroule sur plusieurs autres départements (plusieurs choix possibles)

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 01 - Ain
- ☐ 02 - Aisne
- ☐ 03 - Allier
- ☐ 04 - Alpes-de-Haute-Provence
- ☐ 05 - Hautes-alpes
- ☐ 06 - Alpes-maritimes
- ☐ 07 - Ardèche
- ☐ 08 - Ardennes
- ☐ 09 - Ariège
- ☐ 10 - Aube
- ☐ 11 - Aude
- ☐ 12 - Aveyron
- ☐ 13 - Bouches-du-Rhône
- ☐ 14 - Calvados
- ☐ 15 - Cantal
- ☐ 16 - Charente
- ☐ 17 - Charente-maritime
- ☐ 18 - Cher
- ☐ 19 - Corrèze
- ☐ 2A - Corse-du-sud
- ☐ 2B - Haute-Corse
- ☐ 21 - Côte-d'Or
- ☐ 22 - Côtes-d'Armor
- ☐ 23 - Creuse
- ☐ 24 - Dordogne
- ☐ 25 - Doubs
- ☐ 26 - Drôme
- ☐ 27 - Eure
- ☐ 28 - Eure-et-loir
- ☐ 29 - Finistère
- ☐ 30 - Gard
- ☐ 31 - Haute-garonne

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

- ☐ 32 - Gers
- ☐ 33 - Gironde
- ☐ 34 - Hérault
- ☐ 35 - Ille-et-vilaine
- ☐ 36 - Indre
- ☐ 37 - Indre-et-loire
- ☐ 38 - Isère
- ☐ 39 - Jura
- ☐ 40 - Landes
- ☐ 41 - Loir-et-cher
- ☐ 42 - Loire
- ☐ 43 - Haute-loire
- ☐ 44 - Loire-atlantique
- ☐ 45 - Loiret
- ☐ 46 - Lot
- ☐ 47 - Lot-et-garonne
- ☐ 48 - Lozère
- ☐ 49 - Maine-et-loire
- ☐ 50 - Manche
- ☐ 51 - Marne
- ☐ 52 - Haute-marne
- ☐ 53 - Mayenne
- ☐ 54 - Meurthe-et-moselle
- ☐ 55 - Meuse
- ☐ 56 - Morbihan
- ☐ 57 - Moselle
- ☐ 58 - Nièvre
- ☐ 59 - Nord
- ☐ 60 - Oise
- ☐ 61 - Orne
- ☐ 62 - Pas-de-calais
- ☐ 63 - Puy-de-dôme

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

☐ 64 - Pyrénées-atlantiques

☐ 65 - Hautes-Pyrénées

☐ 66 - Pyrénées-orientales

☐ 67 - Bas-rhin

☐ 68 - Haut-rhin

☐ 69 - Rhône

☐ 70 - Haute-saône

☐ 71 - Saône-et-loire

☐ 72 - Sarthe

☐ 73 - Savoie

☐ 74 - Haute-savoie

☐ 75 - Paris

☐ 76 - Seine-maritime

☐ 77 - Seine-et-marne

☐ 78 - Yvelines

☐ 79 - Deux-sèvres

☐ 80 - Somme

☐ 81 - Tarn

☐ 82 - Tarn-et-Garonne

☐ 83 - Var

☐ 84 - Vaucluse

☐ 85 - Vendée

☐ 86 - Vienne

☐ 87 - Haute-vienne

☐ 88 - Vosges

☐ 89 - Yonne

☐ 90 - Territoire de belfort

☐ 91 - Essonne

☐ 92 - Hauts-de-seine

☐ 93 - Seine-Saint-Denis 94 - Val-de-marne

☐ 95 - Val-d'Oise

☐ 971 - Guadeloupe

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

☐ 972 - Martinique

☐ 973 - Guyane

☐ 974 - La réunion

☐ 976 - Mayotte

D.4 / Résumé du projet

Résumé du projet : contexte du projet, pilotage, objectifs, cibles, actions

Contexte : en quelques mots

Pilotage : présentation succincte du porteur et de ses partenaires

Objectifs : si possible chiffrés

Cibles : quel territoire, quel public

Actions et livrables prévus

D.5 / Demandes de subvention par type de dépense et par année

Détaillez les différentes demandes de dépenses couvertes par la subvention pour chaque année de durée du projet.

Au global, les dépenses cumulées pour l'achat de denrées, d'investissement et de logistique accordé à ce titre ne pourront pas dépasser 40% du montant total de la subvention demandée à l'Etat (pour toute la durée de l'action).

- Dépenses de fonctionnement liées au projet (montage, mise en œuvre, suivi et évaluation), comprenant les dépenses salariales et les dépenses d'ingénierie.

- Dépenses d'accompagnement et de participation des personnes concernées incluant la formation et l'outillage des bénévoles/salariés pour cet accompagnement

- Dépenses pour l'achat de denrées en tant que dépenses subsidiaires contribuant au fonctionnement du projet

- Dépenses d'investissement ou de logistique si elles sont indispensables à la réalisation du projet : ce type de dépense doit rester accessoire par rapport au montant total du projet.

Année 2024 : Demandes de subvention

Subvention de fonctionnement : montant demandé pour 2024

Subvention d'accompagnement: montant demandé pour 2024

Subvention d'achat de denrée: montant demandé pour 2024

Subvention d'investissement : montant demandé pour 2024

Année 2025 : Demandes de subvention

Idem montant demandé pour l'année 2025 pour les 4 types de dépense

Année 2026 : Demandes de subvention

Idem montant demandé pour l'année 2026 pour les 4 types de dépense

D. 6 / Contexte dans lequel s'inscrit le projet

-Constats : contexte social, territorial

-Expériences antérieures sur lesquels s'appuie le projet

-Contexte de développement des actions de l'organisme au regard de son expérience ;

-Contexte partenarial ;

-Rôle du projet dans ce contexte (en termes notamment de stratégie, coordination, innovation par rapport à la lutte contre la précarité alimentaire, reproductibilité, transférabilité dans d'autres territoires).

Appel à projets 2024 - Programme Mieux Manger Pour Tous - Volet local

D. 7 / Objectifs et finalités du projet

- Objectifs précis et chiffrés dans la mesure du possible ;
- Éléments qualitatifs ciblés ;
- Bénéfices attendus ;
- Perspectives ultérieures du projet : mutualisation des actions, déploiement à plus large échelle ou au niveau national, publications prévues

D. 8 / Modalités de réalisation du projet

- Méthodologie ;
- Pilotage/ Gouvernance du projet ;
- Plan de réalisation du projet :
Actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs,
Rôle de chaque acteur impliqué, Implication et accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire ;
Accompagnement des bénévoles/salariés
Calendrier prévisionnel de réalisation,
Moyens humains et matériels nécessaires